

La proposition ci-dessus a pour base un service continu et l'absence de concurrence. S'il arrivait que les communications fussent totalement interrompues, la garantie subsisterait pendant un mois.

Depuis que les câbles australiens ont été doublés en 1880, le service d'Australie n'a été interrompu que 26 jours, ce qui fait moins de quatre jours d'interruption par année.

WINCHESTER-HOUSE, 50 Old-Broad-Street, E. C.

Avril 1887.

IV.—24.

PROJET DE CABLE DE L'ILE DE VANCOUVER A L'AUSTRALIE.

PACIFIC TELEGRAPH COMPANY (LIMITED)

34, CLEMENT'S-LANE, LONDRES, 3 mai 1887.

MONSIEUR,—Me reportant à la proposition soumise le 20 avril 1887 par la compagnie du télégraphe du Pacifique à la considération de la conférence coloniale, je sou mets maintenant, d'après les instructions des directeurs, ce qui suit comme proposition modifiée :

1. La compagnie du télégraphe du Pacifique posera une ligne de câble de l'île de Vancouver à l'Australie, qui touchera à Hawaii, aux îles Fanning, Samoa, Fiji et à la Nouvelle Zélande.

2. Les gouvernements de la Grande-Bretagne, du Canada et des colonies australiennes garantiront à la compagnie du télégraphe du Pacifique un trafic gouvernemental de £75,000 par année, suivant les proportions qui seront arrêtées entre eux.

3. La garantie ci-dessus datera de l'achèvement de la ligne télégraphique entre le Canada et l'Australie par la compagnie, et aura effet pendant vingt-cinq ans à compter de cette date, aux conditions suivantes :

4. Dans le cas où les communications seraient interrompues, la compagnie aura un délai de trente-cinq jours pour les réparations. Si, à l'expiration des trente-cinq jours, l'interruption des communications continue, la garantie sera suspendue de ce moment jusqu'à ce que les communications aient été rétablies.

5. Le prix par mot que paieront les gouvernements sera le prix courant exigé du public par la compagnie, mais il n'excédera jamais 4s. par mot pour la transmission des dépêches d'Angleterre à l'Australie.

6. J'ai dit à la Conférence coloniale le 27 avril que la proposition de la compagnie du télégraphe du Pacifique, alors soumise, demandant une subvention de £100,000 pendant vingt-cinq ans, était basée sur des calculs du coût approximatif de la fabrication et de la pose du câble, qui ont été faits il y a quelque temps déjà.

J'ai dit de plus que la compagnie était à ce moment-là même activement occupée à se renseigner auprès d'hommes experts sur les derniers perfectionnements apportés à la fabrication des câbles et sur l'économie qui s'en suit dans le prix de revient et les frais d'immersion. Le résultat de ces investigations a été de convaincre les directeurs que la première estimation du coût de l'entreprise est susceptible de certaine réduction.

Les directeurs ont encore été influencés par des considérations de haute importance. Des événements tout récents indiquent avec certitude que l'Océan Pacifique va devenir prochainement l'une des grandes voies du commerce du monde. Ce développement commercial sera nécessairement suivi d'un très grand accroissement du trafic télégraphique inter-colonial, et les directeurs croient pouvoir en conséquence se charger du risque extra qui résultera de la réduction de la garantie de £100,000 à £75,000 par année.

Comme il est dit plus haut (article 5), les directeurs de la compagnie du télégraphe du Pacifique s'engagent à réduire en commençant le prix de transmission des dépêches ordinaires d'Angleterre à l'Australie à 4s. par mot et s'engagent aussi à ne pas élever ce prix.